

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**VENDREDI 05 JUIN 2026 à 18h00
ORDRE DU JOUR**

- 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2026 : 2**
- 2. ÉLECTIONS SÉNATORIALES – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS : 2**
- 3. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 21 MARS 2026 PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉLÉGUÉ CERTAINS DE SES POUVOIRS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : 2**
- 4. QUESTIONS DIVERSES 3**

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2026 :

2. ÉLECTIONS SÉNATORIALES – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS :

Le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 ci-annexé porte convocation des collègues électoraux pour élire les sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

La ville de Vittel doit désigner délégués 15 titulaires et 5 délégués suppléants.

Les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux peuvent participer à l'élection des délégués et de leurs suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, fera constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la collectivité. Le président constatera, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal déposera lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre de conseillers qui ne souhaiteront pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, sera enregistré.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le président déclarera le scrutin clos. Ensuite, il sera procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral seront signés, sans exception, par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins seront placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il sera procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

3. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 21 MARS 2026 PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉLÉGUÉ CERTAINS DE SES POUVOIRS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

N°	Date	Objet
2026-051	07/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Immeuble cadastré section AB n° 694 au 44, allée de Normanhay
2026-052	13/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Immeuble cadastré section AV n° 193 au 47, allée n° 1 de la Haye Jean Cottant
2026-053	08/04/2026	Marché à procédure adaptée - Achat d'équipement de protection individuelle pour les années 2026 à 2029 - Société GRANDBLAISE-LEROY à Epinal (88) Lot n° 1 protection des pieds : 8 000 € montant annuel maxi H.T. - 9 600 € montant annuel maxi T.T.C. Lot n° 3 protection de la tête : 3 000 € montant annuel maxi H.T. - 3 600 € montant annuel maxi T.T.C. Lot n° 5 vêtements de travail : 35 000 € montant annuel maxi H.T. - 42 000 € montant maxi T.T.C.
2026-054	08/04/2026	Marché à procédure adaptée - Achat d'équipement de protection individuelle pour les années 2026 à 2029 - Société PROTECTHOMS à Château-Gontier (53) Lot n° 2 protection de la main : 2 000 € montant annuel maxi H.T. - 2 400 € montant annuel maxi T.T.C. Lot n° 4 protection du corps : 5 000 € montant annuel maxi H.T. - 6 000 € montant annuel maxi T.T.C.
2026-055	13/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Immeuble cadastré section AT n° 91 au 211, rue de l'Abbé Marchal

N°	Date	Objet
2026-056	13/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Immeuble cadastré section AK n° 51 au 148, avenue Raymond Poincaré
2026-057	13/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Immeuble cadastré section AE n° 3 au 765, avenue Georges Clémenceau
2026-058	13/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Immeubles cadastrés section AV n° 296, AV n° 297, AV n° 299 au 87, allée de la Bergeronnette
2026-059	13/04/2026	Modification - Concession n° 2484 au cimetière communal, du 06 janvier 2026 et expirant le 06 janvier 2076 - Mme Isabelle BILQUÉ
2026-060	15/04/2026	Convention d'occupation précaire et révocable - Mise à disposition 6 courts de tennis sur la parcelle AR4 et du chalet club house sur la parcelle AR 114, dans le parc thermal, pour une durée de 8 mois, à compter du 15 avril 2026 jusqu'au 31 octobre 2026 inclus - SAS Club Med à Paris (19 ^{ème}) : versement d'une redevance forfaitaire de 3200 € + charges
2026-061	16/04/2026	Convention d'occupation précaire et révocable - Mise à disposition, à titre gratuit, des terrains n° 3, n° 4 et 5, du 1 ^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 - Association « rugby club sportif vittellois »
2026-062	22/04/2026	Convention d'occupation précaire et révocable - Mise à disposition d'une boutique sous la galerie thermale du 1 ^{er} avril 2026 au 30 septembre 2026 - Mme Claire NICOLAS, gérante « chez Clairette » : 330 € du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2026 + charges
2026-063	27/04/2026	Convention d'occupation précaire et révocable - Mise à disposition, à titre gratuit, du chalet Emeraude, dans le parc thermal, par la société Agrivair du 17 juin 2026 jusqu'au 17 septembre 2026 - Animations « Thermalire »
2026-064	28/04/2026	Attribution de la concession individuelle n° 2488, d'une durée trentenaire, à l'emplacement n° 42, à compter du 28 avril 2026 jusqu'au 28 avril 2056 - M. Charles WILM : 200 €
2026-065	29/04/2026	Convention d'occupation précaire et révocable - Mise à disposition, à titre gratuit, de la salle n° 1 sise 3, rue du Maréchal Foch, pour une durée d'un an, à compter du 11 avril 2026 - Club cartophile à Vittel (88)

4. QUESTIONS DIVERSES